

DELIBERATION N° 04 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012

Rapporteur : M. LAMY

Le Budget Primitif 2012 de la Ville de Ludres (Budget Général) a été adopté par le Conseil Municipal dans sa délibération n°1 du 26 mars 2012. Il retrace les prévisions en recettes et dépenses pour l'exercice considéré.

Conformément à l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget peut être amendé en cours d'année par d'autres documents budgétaires.

En effet, il est nécessaire d'ajuster les crédits dans certains chapitres (fonctionnement et investissement) en recettes et dépenses, d'intégrer les restes à réaliser de la section d'investissement de l'année 2011, et les résultats de l'année 2011.

L'ensemble des écritures figure dans le document budgétaire joint à la présente délibération.

La lecture du budget supplémentaire fait apparaître les chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Réelles	73 520,00 €	158 000,00 €
Ordres	84 480,00 €	0,00 €
Total fonctionnement	158 000,00 €	158 000,00€
Investissement		
Réelles	2 298 401,41 €	622 016,37 €
Reports crédits 2011	81 091,99 €	70 960,68 €
Ordres	0,00 €	84 480,00 €
Reprise des résultats 2011	0,00 €	1 602 036,35 €
Total investissement	2 379 493,40 €	2 379 493,40 €
Budget Total		
Total global réel	2 371 921,41 €	780 016,37 €
Total global des reports de crédits 2011	81 091,99 €	70 960,68 €
Total global ordres	84 480,00 €	84 480,00 €
Total global reprise des résultats 2011	0,00 €	1 602 036,35 €
Total global	2 537 493,40 €	2 537 493,40 €

Ce Budget Supplémentaire est présenté en équilibre dans chaque section et globalement.

Après intégration de ce Budget Supplémentaire, l'équilibre du budget se fixerait de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 394 400,00 €	6 394 400,00 €
Investissement	3 553 993,40 €	3 553 993,40 €
Total global	9 948 393,40 €	9 948 393,40 €

Pour information, l'affectation des résultats 2011 de la section de fonctionnement a été adoptée par le Conseil Municipal dans la délibération n°3 du 25 juin 2012.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 19 voix pour, 5 abstentions (Groupe Ludres Autrement et Pour Tous) et 4 voix contre (Groupe Ludres Ensemble) :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2012.